

PROCES VERBAL DE L'
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MARDI 15 MAI 2012

Chers Actionnaires, Mesdames, Messieurs,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre RION, représentant ACCES DIRECT SA, Président du Conseil d'Administration d'EVS.

Ce dernier demande à Monsieur Jacques GALLOY, qui accepte, de remplir le rôle de secrétaire.

L'assemblée choisit 2 scrutateurs: Nicolas Van Broekhoven et René De Toffol qui acceptent.

Le président attire l'attention sur les points suivants:

1. Les convocations ont été expédiées par courrier postal le 12 avril 2012 et par email le 13 avril 2012 et les formulaires de procuration sont disponibles sur le site web du groupe depuis lors. Les convocations dans la presse pour cette assemblée ont été publiées dans:

- LE MONITEUR BELGE : vendredi 13 avril 2012
- LE TIJD : vendredi 13 avril 2012
- L'ECHO : vendredi 13 avril 2012

Les numéros justificatifs des journaux sont déposés sur le bureau et vérifiés par les scrutateurs.

2. Les actionnaires nominatifs ont été individuellement convoqués par lettre ou courrier électronique daté du 13 avril 2012. L'exemplaire de la lettre missive est déposée sur le bureau.
3. Tous les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre de titres pour lesquels ils prennent part au vote sont mentionnés sur la liste de présence. Les scrutateurs procèdent à la vérification de la liste de présences ainsi que des documents déposés sur le bureau – attestations de dépôts et procurations. Les scrutateurs s'assurent en particulier que les procurations et les chaînes de procurations au travers d'intermédiaires sont effectivement signées par les bénéficiaires économiques finaux comme le prévoit la convocation.

La liste de présence établit que le nombre des actionnaires présents ou représentés s'élève à 94 réunissant 3.187.700 parts sociales disposant du même nombre de voix, soit 23,4% du capital social.

Les membres du Bureau contrôlent définitivement la liste de présences et la signent. Les actionnaires signent cette liste.

4. Certains membres du Conseil d'Administration sont présents : Francis Bodson, Pierre Rion, Yves Trouveroy, Jean Dumbruch et Jacques Galloy.

L'Assemblée déclare que toutes les formalités ont été remplies et qu'elle est dès lors valablement constituée et apte à délibérer sur son ordre du jour, qui contient les sujets suivants à traiter ainsi que les **propositions de décisions**:

1. Prise de connaissance du Rapport de Gestion pour les comptes annuels statutaires et pour les comptes consolidés de l'exercice 2011 combiné à la Déclaration de gouvernement d'entreprise de la société établis par le Conseil d'Administration.
2. Présentation du Rapport de Rémunération pour l'année 2011.
3. Prise de connaissance des Rapports du Commissaire pour les comptes annuels statutaires et pour les comptes consolidés de l'exercice 2011.
4. Présentation et approbation des comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2011, et affectation du résultat.

Proposition de décision: approbation des comptes annuels de l'exercice social arrêté au 31 décembre 2011 et de l'affectation du bénéfice net de EUR 36.487 milliers de la manière suivante :

- affectation de EUR 4.230 milliers aux réserves disponibles.
- distribution d'un dividende brut de EUR 2,36 par action (soit un total de EUR 31.722 milliers), dont EUR 1,16 a déjà fait l'objet d'un dividende intérimaire le 19 décembre 2011 par détachement du coupon n°13 (code ISIN BE0003820371). Il en résulte un dividende brut final de EUR 1,20 (soit un total de EUR 16.130 milliers) par action payable auprès de la banque ING, hormis les actions propres détenues par la société en date de détachement de coupon, soit le lundi 22 mai 2012, par détachement du coupon dématérialisé n°14 (code ISIN BE0003820371), la date de paiement du coupon étant le vendredi 25 mai 2012;
- communication d'un projet d'acte d'adhésion (plan de participation bénéficiaire) à l'Assemblée. Approbation du plan de participation bénéficiaire sous forme de distribution d'actions EVS BROADCAST EQUIPMENT SA relatif à la répartition des bénéfices de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2011 et par conséquent l'attribution, moyennant le respect de ses obligations fiscales par la société, à tous les collaborateurs d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA ayant été engagés par le groupe avant le 1 janvier 2011, d'une participation bénéficiaire sous forme de distribution de 46 (quarante-six) actions (nettes) d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA (coupon dématérialisé n° 14 attaché) et, à tous les collaborateurs d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA ayant été engagés au cours de l'année 2011, d'une participation bénéficiaire sous forme de distribution de 23 (vingt-trois) actions (nettes) d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA (coupon dématérialisé n° 14 attaché), au prorata de leur temps d'occupation; Ce plan concerne 300 personnes maximum;

Une copie du projet d'acte d'adhésion pourra être obtenue dans les délais prévus par la loi par tous les actionnaires sur simple demande, et avec la preuve de leur actionnariat, auprès de la société: corpcom@evs.tv ou +32 (4) 361 7014.

5. Décharge aux Administrateurs

Proposition de décision: décharge donnée aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé.

6. Décharge au Commissaire

Proposition de décision: décharge donnée au Commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

7. Démission de mandat d'administrateur

Proposition de décision: acter la démission en cours de mandat de Monsieur Jean-Pierre Pironnet avec effet à la date de l'Assemblée.

8. Nomination et renouvellement de mandat d'administrateurs

Propositions de décision:

- Renouveler le mandat de Monsieur Yves Trouveroy en tant qu'administrateur indépendant non-exécutif, pour une période de trois années, se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.
- Nommer Madame Françoise Chombar en tant qu'administrateur indépendant non-exécutif, pour une période de trois années, se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.
- Constater l'indépendance de Madame Chombar et Monsieur Trouveroy, conformément à l'article 526 ter du Code des sociétés, dès lors qu'ils respectent l'ensemble des critères énoncés par cet article.

L'Assemblée est donc valablement constituée et apte à voter sur les points de son ordre du jour.

- Présentation des résultats 2011 et des perspectives de l'année 2012.

Le Directeur Financier Jacques GALLOY propose de se concentrer sur les résultats du premier trimestre 2012 et les perspectives 2012 (présentation en annexe).

Monsieur Pierre RION ouvre une séance de questions-réponses:

Monsieur Jacques GALLOY répond aux diverses questions posées, aidé par les différents membres du Conseil d'Administration qui sont présents.

Ensuite, aucun autre actionnaire ne demandant plus la parole, **l'Assemblée entame l'ordre du jour.**

POINT 1 : Rapport de gestion

Les actionnaires ayant pu prendre connaissance au préalable de ce document, le président propose de dispenser de la lecture du rapport de gestion.

Le rapport de gestion est acté

POINT 2 : Présentation du Rapport de Rémunération pour l'année 2011.

Le conseil d'administration recommande aux actionnaires d'approuver le rapport de rémunération. Cette proposition de décision requiert une majorité absolue des voix émises afin d'être adoptée.

Il convient de noter que, selon l'exposé des motifs de la loi du 6 avril 2010 visant notamment à renforcer le gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées (doc. Chambre, n° 52-2336/001, p. 18) et à défaut de précisions dans l'article 554 du Code des sociétés qui prévoit pourtant l'obligation d'un vote séparé par les actionnaires sur le rapport de rémunération, dans l'hypothèse où la résolution proposée n'obtenait pas la majorité requise et où le rapport de rémunération ne serait, par conséquent, pas approuvé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, un tel refus d'approbation du rapport de rémunération n'aurait aucun impact sur (i) l'approbation des comptes annuels; (ii) la validité de la décharge conférée aux administrateurs; et (iii) les dispositions contractuelles existantes en matière de rémunération. En revanche, un tel refus peut être interprété comme invitant le conseil d'administration à réévaluer la politique de rémunération de la société. »

Le rapport des Rémunérations est approuvé à la majorité. – 64,2% des voix.

POINT 3 : Rapport des commissaires

Les actionnaires ayant pu prendre connaissance au préalable de ce document, le président propose de dispenser de la lecture du rapport des commissaires.

Le rapport des commissaires est acté

POINT 4 : Affectation des résultats

Les actionnaires approuvent à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice social arrêté au 31 décembre 2011 et l'affectation du bénéfice net de EUR 36.487 milliers telle que proposée par le Conseil :

- affectation de EUR 4.230 milliers aux réserves disponibles.
- distribution d'un dividende brut de EUR 2,36 par action (soit un total de EUR 31.722 milliers), dont EUR 1,16 a déjà fait l'objet d'un dividende intérimaire le 19 décembre 2011 par détachement du coupon n°13 (code ISIN BE0003820371). Il en résulte un dividende brut final de EUR 1,20 (soit un total de EUR 16.130 milliers) par action payable auprès de la banque ING, hormis les actions propres détenues par la société en date de détachement de coupon, soit le lundi 22 mai 2012, par détachement du coupon dématérialisé n°14 (code ISIN BE0003820371), la date de paiement du coupon étant le vendredi 25 mai 2012;
- communication d'un projet d'acte d'adhésion (plan de participation bénéficiaire) à l'Assemblée. Approbation du plan de participation bénéficiaire sous forme de distribution d'actions EVS BROADCAST EQUIPMENT SA relatif à la répartition des bénéfices de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2011 et par conséquent l'attribution, moyennant le respect de ses obligations fiscales par la société, à tous les collaborateurs d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA ayant été engagés par le groupe avant le 1 janvier 2011, d'une participation bénéficiaire sous forme de distribution de 46 (quarante-six) actions (nettes) d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA (coupon dématérialisé n° 14 attaché) et, à tous les collaborateurs d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA ayant été engagés au cours de l'année 2011, d'une participation bénéficiaire sous forme de distribution de 23 (vingt-trois) actions (nettes) d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA (coupon dématérialisé n° 14 attaché), au prorata de leur temps d'occupation; Ce plan concerne 300 personnes maximum;

h. RDT

POINT 5 : Décharge aux administrateurs

La proposition de décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé est **approuvée à l'unanimité**

POINT 6 : Décharge au Commissaire

La proposition de décharge à donner au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé est **approuvée à l'unanimité**

POINT 7 : Démission de mandat d'administrateur

L'Assemblée acte la démission en cours de mandat de Monsieur Jean-Pierre Pironnet avec effet à la date de l'Assemblée.

POINT 8 : Nomination et renouvellement de mandat d'administrateurs

Les actionnaires décident, à la majorité de plus de 50% des voix de :

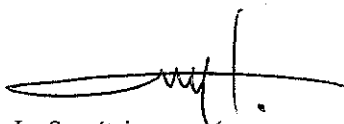
- Renouveler le mandat de Monsieur Yves Trouveroy en tant qu'administrateur indépendant non-exécutif, pour une période de trois années, se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015. **approuvée à l'unanimité**
- Nommer Madame Françoise Chombar en tant qu'administrateur indépendant non-exécutif, pour une période de trois années, se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015. **approuvée à l'unanimité**

L'Assemblée **constate** l'indépendance de Madame Chombar et Monsieur Trouveroy, conformément à l'article 526 ter du Code des sociétés, dès lors qu'ils respectent l'ensemble des critères énoncés par cet article.

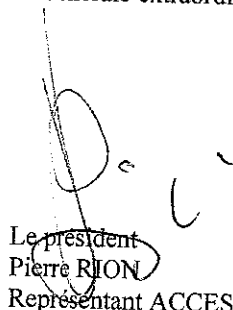
L'ordre du jour étant épuisé, le Président propose de dispenser le secrétaire de la lecture du P.V de cette A.G.

L'Assemblée Générale statutaire est terminée.

Comme prévu dans l'ordre du jour, une Assemblée Générale extraordinaire suit l'A.G statutaire.



Le Secrétaire,
Jacques GALLOY



Le président
Pierre RION
Représentant ACCES DIRECT SA



Le Premier Scrutateur,
Nicolas Van Broekhoven

Le Second Scrutateur,
René De Toffol

